

votez
Michel GONELLE

Impr. Bergeron - Brax 47310 Laplume - Tél. (58) 96.20.82

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE — CIRCONSCRIPTION D'AGEN-NERAC — SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 21 JUIN 1981

Agen, le 17 juin 1981

MADAME,

MADEMOISELLE,

MONSIEUR,

J'adresse mes très sincères remerciements aux 22 056 électrices et électeurs qui, en m'accordant leur confiance des le scrutin du 14 juin, ont fait preuve de clairvoyance et de détermination.

J'assure ceux qui ont fait un autre choix de mon total respect de leur décision.

Cependant, près de 24 600 électeurs (plus de 30 % du corps électoral) ne se sont pas exprimés dans la circonscription d'Agen-Nérac.

Si vous êtes au nombre de ceux-là, sachez que vous pouvez, en vous prononçant au deuxième tour, modifier profondément le résultat du 14 juin.

Vous avez pu observer en effet que, sauf participation électorale massive, le Parti socialiste semble en mesure d'obtenir à lui seul la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Il détiendrait ainsi tous les leviers de l'Etat et règnerait sans partage sur nos institutions.

Un tel absolutisme risque de faire peser sur la vie politique française des dangers qui ne vous échapperont pas.

Vous pouvez limiter une telle domination et préserver ainsi le pluralisme de notre démocratie.

Ne laissez pas aux autres la responsabilité de choisir le destin de la France, c'est-à-dire votre propre destin et celui de vos enfants.

En vous demandant d'accomplir dimanche prochain votre devoir civique, je vous invite à vous porter sur mon nom afin de marquer votre attachement à une société de liberté, d'initiative et de responsabilité.

VIVE AGEN-NERAC !

VIVE LA FRANCE !

Michel GONELLE
U.N.M. - R.P.R.

Suppléant : Dr **Jean-Louis BRUNET**
Conseiller municipal de Nérac

VU, LE CANDIDAT.